Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2026 • Métropole • Jour 1 • Remplacement

Code sujet **26-HGGSPJ1ME3** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Sujet au choix parmi deux sujets
2 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de documents — Les enjeux de la conquête de l’espace
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Sujet au choix parmi deux sujets

Sujet 1

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : « Les États et la mémoire des conflits. »

Sujet 1 — Les États et la mémoire des conflits

Démarche et problématique. La mémoire est la manière dont des individus ou des groupes se souviennent du passé et lui donnent un sens dans le présent. Elle est plurielle, sélective et parfois conflictuelle. Elle se distingue de l'histoire, qui vise une connaissance critique du passé fondée sur l'examen et la confrontation des sources. Les États interviennent dans la mémoire des conflits par les commémorations, l'enseignement, les monuments et les reconnaissances officielles. Mais ils ne sont pas les seuls acteurs et ne maîtrisent pas entièrement les souvenirs collectifs. On peut donc se demander comment les États construisent et utilisent la mémoire des conflits, et pourquoi leurs politiques mémorielles sont contestées ou évoluent.

Plan argumenté.

1. **Les États organisent une mémoire publique des conflits.** Ils choisissent des dates et des symboles, rendent hommage aux combattants et aux victimes, aménagent des lieux de mémoire et transmettent des connaissances par l'école.
2. **Cette mémoire officielle est sélective et contestée.** Les victimes, les anciens combattants, les témoins et les historiens peuvent faire reconnaître des expériences occultées ou discuter le récit national.
3. **Les politiques mémorielles évoluent et peuvent favoriser la reconnaissance ou la réconciliation.** Les commémorations, l'accès aux archives et les déclarations officielles sont des choix politiques qui ne font pas disparaître les désaccords.

Dissertation rédigée.

Les conflits ne s'achèvent pas toujours avec la fin des combats. Ils laissent des morts, des traumatismes et des expériences diverses que les sociétés interprètent et transmettent. La mémoire désigne les souvenirs individuels ou collectifs sélectionnés et investis d'un sens dans le présent. L'histoire, quant à elle, cherche à établir et à expliquer les faits en confrontant les sources. Les États interviennent dans ces deux domaines sans pouvoir les confondre : ils organisent des commémorations, définissent des programmes scolaires et peuvent reconnaître des responsabilités, mais ils ne sont pas seuls à déterminer ce que les populations retiennent. Comment les États construisent-ils la mémoire des conflits, et dans quelle mesure peuvent-ils en maîtriser les évolutions ? Ils structurent une mémoire publique, mais celle-ci est discutée par des mémoires concurrentes et conduit parfois les pouvoirs publics à réviser leur récit.

En premier lieu, l'État donne une forme publique à la mémoire des conflits. Il fixe des journées de commémoration, honore des combattants et érige des monuments. En France, les monuments aux morts construits après la Première Guerre mondiale inscrivent le deuil des communautés dans l'espace public. Le 11 novembre commémore d'abord l'armistice de 1918 ; depuis la loi du 28 février 2012, cette date est aussi la journée nationale de commémoration de tous les morts pour la France. Ces choix contribuent à constituer un récit collectif en donnant une place aux sacrifices et en présentant le conflit comme une expérience de la nation.

L'État agit également par l'enseignement, les cérémonies et les institutions patrimoniales. Les programmes scolaires transmettent des connaissances sur les guerres et leurs conséquences, tandis que les musées et les lieux de mémoire conservent des traces matérielles. À Paris, le Mémorial de la Shoah, inauguré en 2005, participe à la transmission de l'histoire du génocide des Juifs d'Europe. L'ouverture des archives et le travail des historiens permettent de confronter les souvenirs aux documents et de mieux établir les faits. Toutefois, les politiques publiques ne produisent pas une mémoire uniforme : les familles, les associations d'anciens combattants, les victimes et les témoins transmettent leurs propres expériences, qui peuvent compléter ou contester le récit national.

En deuxième lieu, la mémoire officielle est souvent sélective et peut devenir un objet de conflit. Après 1945, la mémoire publique française a longtemps privilégié la Résistance et l'unité nationale. Ce récit a contribué à reconstruire le pays, mais il a aussi laissé dans l'ombre la collaboration de l'État français avec l'Allemagne nazie et la persécution des Juifs. Le 16 juillet 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs. Cette prise de parole marque une évolution importante de la position officielle ; elle ne se substitue toutefois ni au travail des historiens ni aux débats qui l'ont précédée.

La guerre d'Algérie montre également la diversité des mémoires. La fin de la guerre en 1962 ne met pas un terme aux souvenirs antagonistes des appelés, des indépendantistes algériens, des pieds-noirs, des harkis et des familles touchées par les violences. Pendant longtemps, ces expériences ont été inégalement reconnues dans l'espace public. La loi française du 6 décembre 2012 a instauré, le 19 mars, une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le choix de cette date, celle du cessez-le-feu en Algérie en 1962, reste discuté : les mémoires concurrentes ne s'effacent pas avec l'adoption d'une commémoration officielle. Les mobilisations des groupes concernés contribuent donc à transformer les politiques mémorielles et rappellent que l'État ne peut empêcher durablement l'expression d'autres souvenirs.

Enfin, les États modifient leurs politiques mémorielles lorsque les sociétés réclament reconnaissance et justice, ou lorsque les relations entre anciens adversaires évoluent. Après la Seconde Guerre mondiale, les rencontres franco-allemandes et les commémorations communes ont contribué à inscrire la réconciliation dans la vie politique européenne. En Afrique du Sud, après la fin de l'apartheid, la Commission vérité et réconciliation, créée en 1995 et présidée par Desmond Tutu, a recueilli des témoignages sur les violences politiques. Elle a privilégié la recherche de la vérité et, sous conditions, l'amnistie plutôt qu'une justice pénale systématique. Cette démarche illustre un choix politique de traitement du passé, mais aussi ses limites : la reconnaissance des faits ne suffit pas à faire disparaître les inégalités ni les blessures.

Les États disposent ainsi de moyens juridiques, diplomatiques et institutionnels : reconnaissance officielle d'une responsabilité, accès aux archives, cérémonies ou enseignement. Ces actes peuvent favoriser l'établissement des faits et leur transmission, mais ils peuvent aussi susciter des controverses lorsqu'ils semblent imposer une interprétation du passé. Les lois mémorielles et les déclarations politiques sont discutées, notamment parce que la recherche historique doit conserver son autonomie et que les sociétés ne partagent pas toujours la même lecture d'un conflit. La mémoire est donc un enjeu politique durable, qui engage à la fois la cohésion nationale, la reconnaissance des victimes et les relations entre États.

En conclusion, les États jouent un rôle essentiel dans la mémoire des conflits : ils commémorent, enseignent, construisent des lieux de mémoire et peuvent reconnaître des responsabilités. Mais leur action sélectionne certains aspects du passé et se heurte aux expériences plurielles des populations. Les mémoires contestées peuvent conduire à réviser le récit officiel, tandis que les politiques de reconnaissance et de transmission peuvent contribuer à la réconciliation sans abolir les désaccords. La mémoire des conflits est ainsi à la fois un instrument de construction politique et un espace de débat, que le travail critique de l'histoire aide à éclairer.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse à la problématique : les États organisent la mémoire publique des conflits par les commémorations, l'enseignement, les monuments et les reconnaissances officielles. Cependant, ils n'en maîtrisent jamais complètement le contenu : les mémoires des victimes et des groupes concernés peuvent contester les récits officiels et conduire à leur évolution. Ces politiques peuvent soutenir la transmission et la réconciliation, mais elles ne suppriment ni les désaccords ni les blessures du passé.

Sujet 2

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : « Quelles sont les interactions entre les sociétés et leurs milieux depuis le XIXe siècle ? »

Sujet 2 — Quelles sont les interactions entre les sociétés et leurs milieux depuis le XIX^{e} siècle ?

Démarche et problématique. Le milieu désigne un environnement physique et biologique, mais aussi l'espace aménagé et utilisé par les sociétés. Le sujet porte sur des interactions réciproques : les sociétés exploitent, transforment et parfois dégradent leurs milieux ; elles dépendent en retour de leurs ressources et sont exposées à leurs aléas. Depuis le XIX^{e} siècle, l'industrialisation, la croissance démographique, l'urbanisation et la mondialisation ont profondément changé l'échelle de ces relations. Les sociétés ne sont cependant pas passives : elles aménagent les territoires, s'adaptent et élaborent des politiques de protection. On peut donc se demander comment les sociétés ont transformé leurs milieux depuis le XIX^{e} siècle, et comment les dépendances, les risques et les préoccupations environnementales ont en retour modifié leurs choix.

Plan argumenté.

1. **Depuis le XIX^{e} siècle, l'industrialisation et la croissance des sociétés intensifient la transformation des milieux.** Les énergies fossiles, l'urbanisation et l'agriculture productive transforment les paysages et les équilibres environnementaux.
2. **Les sociétés restent dépendantes de leurs milieux et vulnérables aux risques.** La disponibilité des ressources, les aléas naturels et les dégradations produites par les activités humaines influencent les conditions de vie et peuvent accentuer les inégalités.
3. **La prise de conscience environnementale conduit à des adaptations et à des politiques de protection, sans supprimer les tensions.** Les réponses se déploient à plusieurs échelles et mettent parfois en concurrence exploitation, développement et préservation.

Dissertation rédigée.

Depuis le XIX^{e} siècle, les relations entre les sociétés et leurs milieux ont été bouleversées par l'industrialisation, la croissance des villes et l'augmentation des échanges. Un milieu n'est pas seulement une nature extérieure aux humains : c'est un ensemble de conditions physiques et biologiques, transformé et organisé par les sociétés. Les interactions sont réciproques. Les sociétés prélèvent des ressources, aménagent l'espace et modifient les écosystèmes ; elles dépendent en retour de l'eau, des sols, de l'énergie et du climat, et doivent faire face aux aléas. Comment ces interactions ont-elles évolué depuis le XIX^{e} siècle ? L'intensification des activités humaines a d'abord profondément transformé les milieux ; les sociétés restent néanmoins soumises à leurs contraintes et aux conséquences de ces transformations ; enfin, elles cherchent à s'adapter et à protéger l'environnement, avec des résultats et des arbitrages inégaux.

Au XIX^{e} siècle, l'industrialisation transforme rapidement les milieux. En Grande-Bretagne, puis dans d'autres régions d'Europe et d'Amérique du Nord, l'exploitation du charbon alimente les usines et les chemins de fer. Les mines, les voies ferrées, les canaux et les ports modifient les paysages et facilitent l'extraction et la circulation des ressources. La croissance industrielle et urbaine, notamment dans les villes du nord de l'Angleterre, s'accompagne de fumées et de pollutions. La combustion du charbon émet aussi du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre. Parallèlement, les progrès techniques et la mise en valeur agricole transforment les campagnes : défrichements, drainage et extension des terres cultivées modifient les sols et les milieux naturels.

Au XX^{e} siècle, ces transformations changent d'échelle. Après 1945, la croissance économique, l'urbanisation, la consommation de masse et le développement de l'automobile augmentent fortement les besoins en énergie et en matières premières. L'usage du pétrole et du gaz progresse, les infrastructures se multiplient et l'agriculture intensive utilise davantage d'engrais et de produits phytosanitaires. Les paysages sont ainsi façonnés par les activités humaines, tandis que la pollution de l'air et de l'eau, l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats deviennent des problèmes majeurs. L'expression « Grande Accélération » désigne l'accélération, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux indicateurs de l'activité humaine et de leurs effets sur la planète. Le terme d'« Anthropocène » est parfois utilisé pour souligner cette empreinte globale, mais il ne constitue pas une époque géologique officiellement adoptée.

En deuxième lieu, les sociétés demeurent dépendantes des ressources et exposées aux contraintes de leurs milieux. L'agriculture dépend de la fertilité des sols et de la disponibilité de l'eau ; les villes ont besoin d'approvisionnements en eau, en énergie et en nourriture. Cette dépendance est d'autant plus sensible que les ressources sont inégalement réparties et que les prélèvements peuvent les dégrader ou les épuiser localement. La déforestation peut accentuer l'érosion, la surexploitation des nappes compromettre les usages futurs et la pollution rendre certains espaces dangereux pour la santé.

Les sociétés sont également exposées aux risques naturels, tels que les séismes, les cyclones, les inondations ou les sécheresses. Mais un aléa ne produit pas les mêmes conséquences partout : la densité de population, la qualité des bâtiments, la préparation et les ressources disponibles déterminent largement la vulnérabilité. Une inondation dans une zone urbanisée peut causer de lourds dommages lorsque l'occupation des plaines inondables et l'imperméabilisation des sols augmentent l'exposition. La pauvreté peut limiter la capacité à se protéger, à évacuer ou à se reconstruire. Les sociétés ne subissent donc pas seulement les milieux : leurs choix d'aménagement contribuent à fabriquer ou à réduire les risques.

Les changements environnementaux globaux renforcent ces enjeux. Le réchauffement climatique est principalement lié aux émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines. Il modifie les conditions dans lesquelles vivent les populations et peut aggraver certains aléas. Ses effets ne sont pas identiques selon les régions et les groupes sociaux : l'élévation du niveau marin menace particulièrement les littoraux bas, tandis que les épisodes de chaleur intense affectent davantage les personnes fragiles et les espaces urbains densément construits. Ces évolutions obligent les sociétés à réfléchir à la fois à la réduction des émissions et à l'adaptation des territoires.

Enfin, la prise de conscience des dégradations environnementales suscite des réponses politiques et sociales. La conférence des Nations unies sur l'environnement humain, organisée à Stockholm en 1972, marque une étape dans la mise à l'agenda international des questions environnementales. Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, place le développement durable au cœur des débats internationaux et accompagne l'adoption de conventions sur le climat et la biodiversité. L'accord de Paris, adopté en 2015 dans le cadre de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques, vise à contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Sa mise en œuvre dépend toutefois des politiques nationales et de la coopération internationale.

Les réponses prennent aussi la forme d'aménagements et d'innovations : protection contre les inondations, restauration de zones humides, transports collectifs ou développement des énergies renouvelables. Elles peuvent réduire certains impacts, mais aucune solution n'est neutre. Un barrage peut produire de l'électricité et réguler le débit d'un fleuve, tout en transformant les écosystèmes et en déplaçant des populations. Une aire protégée peut préserver la biodiversité, mais provoquer des conflits si les populations locales sont exclues des décisions ou de l'accès aux ressources. Les politiques environnementales doivent donc arbitrer entre besoins sociaux, développement économique et protection des milieux. Elles se heurtent aussi aux inégalités de responsabilité et de moyens entre pays, ainsi qu'à la concurrence d'intérêts économiques ou politiques.

En conclusion, depuis le XIX^{e} siècle, l'industrialisation et la croissance des sociétés ont accéléré l'exploitation des ressources et transformé les milieux à une échelle croissante. En retour, les sociétés demeurent dépendantes des ressources naturelles et sont exposées aux risques, dont les effets varient selon leur vulnérabilité et leurs choix d'aménagement. La prise de conscience environnementale a conduit à des politiques de protection, d'atténuation et d'adaptation, mais celles-ci suscitent des arbitrages et ne suppriment pas les inégalités. Les interactions entre sociétés et milieux sont ainsi réciproques, évolutives et au cœur des choix de développement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse à la problématique :** depuis le XIX^{e} siècle, l'industrialisation, l'urbanisation et la croissance des échanges ont intensifié la transformation des milieux. En retour, les sociétés restent dépendantes des ressources et exposées aux risques, avec des vulnérabilités inégales. La prise de conscience de ces effets conduit à des politiques d'adaptation et de protection, mais leurs choix restent traversés par des tensions entre développement, justice sociale et préservation de l'environnement.

Étude critique de documents

10 points

Les enjeux de la conquête de l’espace

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez la diversité des acteurs et des enjeux liés à la conquête de l’espace.

Introduction. La conquête de l’espace désigne l’exploration et l’utilisation de l’espace extra-atmosphérique, notamment par l’envoi d’objets en orbite ou au-delà. Longtemps dominée par les États, elle mobilise aujourd’hui aussi des organisations interétatiques et des entreprises privées. Les documents éclairent deux aspects complémentaires : le document 1 est un extrait d’un rapport d’information de la Commission des affaires économiques de l’Assemblée nationale, publié en décembre 2023, qui s’interroge sur l’avenir de l’industrie spatiale européenne ; le document 2 est un tableau publié par Our World in Data en novembre 2025, élaboré à partir de données de l’UNOOSA, qui compare le nombre d’objets lancés à différentes dates. On peut se demander comment la diversité croissante des acteurs transforme les enjeux de la conquête spatiale. Celle-ci reste un instrument de puissance et de souveraineté, tout en devenant un domaine de concurrence économique, de coopération et de production de connaissances, qui soulève des défis de gouvernance.

I. Une conquête d’abord portée par les États, au service de la puissance et de la souveraineté.

Les débuts de l’ère spatiale sont marqués par la rivalité entre les deux superpuissances de la guerre froide. L’URSS met en orbite Spoutnik 1 en 1957, puis envoie Youri Gagarine dans l’espace en 1961. Les États-Unis franchissent une étape majeure avec Apollo 11 : le module lunaire se pose sur la Lune le 20 juillet 1969 en temps universel, et Neil Armstrong puis Buzz Aldrin y marchent le 21 juillet en temps universel, dans la soirée du 20 juillet aux États-Unis. Ces réalisations sont scientifiques, mais elles manifestent aussi la puissance technologique, industrielle et politique des deux blocs. Les lanceurs et les compétences nécessaires aux activités spatiales ont également une dimension stratégique, car certaines technologies peuvent avoir des usages civils et militaires.

Le document 2 rend visible l’évolution de cette compétition : en 1980, il dénombre 110 objets lancés par l’URSS, contre 16 par les États-Unis ; en 1990, les chiffres sont respectivement de 86 et 44. La conquête spatiale s’étend progressivement au-delà de ces deux puissances : le tableau fait également apparaître le Japon, l’Inde, la Chine et plusieurs acteurs européens. Le document 1 souligne que la Chine et l’Inde souhaitent se hisser au meilleur niveau dans un secteur qu’il présente comme souverain. La maîtrise de l’accès à l’espace, des satellites et des données contribue à l’autonomie des États, notamment dans les télécommunications, la navigation, l’observation de la Terre et certaines capacités militaires.

La France et ses partenaires européens cherchent eux aussi à préserver leur autonomie. Le document 1 présente l’industrie spatiale européenne comme un levier de souveraineté, de croissance et d’emploi. Il affirme que la France rassemble plus de 40 % des emplois européens du secteur et dispose d’entreprises présentes sur toute la chaîne de valeur. Les lanceurs européens, notamment Ariane, doivent contribuer à garantir un accès autonome à l’espace. Le rapport signale cependant des retards concernant Ariane 6 et des tensions sur l’avenir de la politique spatiale européenne : la souveraineté suppose des investissements et une stratégie commune, qui ne sont pas acquis d’avance. Il faut par ailleurs distinguer l’Union européenne de l’Agence spatiale européenne (ESA), organisation interétatique distincte de l’Union, même si des coopérations existent entre elles.

La conquête spatiale n'est toutefois pas uniquement une rivalité. Le traité de l'espace, ouvert à la signature en 1967 et entré en vigueur la même année, pose notamment le principe de non-appropriation nationale de l'espace et interdit de placer en orbite des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Il ne prohibe pas toutes les activités militaires dans l'espace. La coopération scientifique et technique constitue une autre forme d'action : le premier module de la Station spatiale internationale est lancé en 1998 dans le cadre d'un projet auquel participent plusieurs partenaires. La conquête spatiale associe ainsi compétition de puissance, règles communes et projets coopératifs.

II. Le New Space diversifie les acteurs et intensifie la concurrence économique.

Depuis le début du XXI^{e} siècle, la baisse de certains coûts et les progrès technologiques favorisent l'essor du New Space. Le document 1 décrit l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles technologies, ainsi que l'évolution du rôle de la puissance publique. Les entreprises privées prennent une place croissante dans la fabrication et le lancement de satellites, les télécommunications et les services liés aux données. SpaceX, cité dans le rapport, illustre cette évolution ; Starlink, sa constellation de satellites, fournit des services de connexion. Ces entreprises ne sont pas pour autant indépendantes des États : elles peuvent répondre à des commandes publiques et restent concernées par les règles, autorisations et infrastructures relevant de ceux-ci.

Le document 1 insiste sur le développement des constellations de satellites, des mini- et micro-lanceurs et des applications liées aux données. Les satellites fournissent des services commerciaux, soutiennent les télécommunications et contribuent à l'observation de la Terre. L'activité spatiale est ainsi devenue un marché où les acteurs cherchent à réduire les coûts, à attirer des clients et à occuper des positions dominantes. Le rapport évoque des acteurs dits « verticalisés » ; selon la note du document, cette expression désigne ici des acteurs concentrés sur un marché spécifique. Il alerte sur la remise en cause des positions historiques de la France et de l'Europe. Il faut cependant tenir compte de la nature de cette source : ce rapport parlementaire porte sur l'avenir de l'industrie spatiale européenne et défend l'examen de choix stratégiques ; il ne constitue pas une présentation exhaustive et neutre de tous les acteurs mondiaux.

Les données du document 2 montrent la forte hausse du nombre d'objets lancés par certains acteurs en 2024 : le tableau en compte 2 263 pour les États-Unis, 266 pour la Chine et 98 pour la ligne URSS / Russie. Il en indique 22 pour la France et 5 pour l'Agence spatiale européenne. Ces chiffres mettent en évidence le poids des États-Unis et la montée en puissance de la Chine, tandis que les valeurs françaises et celles de l'ESA sont beaucoup plus faibles dans cette sélection. Ils ne mesurent toutefois pas à eux seuls la puissance spatiale : le nombre d'objets ne renseigne directement ni sur leur taille, ni sur leur fonction, ni sur leur efficacité ou leur durée de vie. Il s'agit de nombres d'objets lancés, et non de nombres de lancements. De plus, la ligne URSS / Russie regroupe deux États successifs et ne rend pas compte des transformations politiques intervenues depuis la disparition de l'URSS.

III. Des enjeux scientifiques et collectifs, mais aussi des défis de gouvernance.

Les activités spatiales contribuent à la recherche et à la connaissance de l'Univers, mais aussi à l'observation de la Terre. Les informations satellitaires peuvent aider à suivre des phénomènes environnementaux et climatiques, à cartographier les territoires et à organiser les télécommunications ou la navigation. Les bénéficiaires ne sont donc pas seulement les agences spatiales : scientifiques, administrations, entreprises et populations utilisent des services rendus possibles par les satellites. La baisse des coûts évoquée dans le document 1 élargit l'accès à l'espace, même si les capacités restent inégalement réparties entre les acteurs.

Cette démocratisation relative s'accompagne de difficultés. La multiplication des satellites et des débris en orbite accroît les risques de collision et rend nécessaire une meilleure gestion du trafic spatial. L'essor des constellations et des services fondés sur les données pose aussi des questions de régulation, de sécurité, de dépendance technologique et de contrôle économique. Enfin, la concurrence entre États et entreprises

peut aggraver les tensions. Le développement des activités spatiales doit donc être concilié avec des règles internationales et des formes de coopération, tandis que les acteurs européens doivent arbitrer entre soutien public, compétitivité industrielle et autonomie stratégique.

Conclusion. La conquête de l'espace est passée d'une compétition principalement étatique, fortement marquée par la guerre froide, à un domaine où coexistent États, organisations interétatiques et entreprises privées. Les documents montrent à la fois la persistance des enjeux de souveraineté et l'essor d'une économie spatiale fondée notamment sur les lanceurs, les constellations et les données. La puissance spatiale ne se mesure donc pas seulement au nombre d'objets lancés : elle dépend aussi de la maîtrise des technologies, des services et des règles. L'enjeu est de concilier compétition, coopération scientifique, développement économique et gouvernance durable de l'espace.

Confrontation des documents

Document	Nature, source et date	Apports principaux	Limites à prendre en compte
1	Rapport d'information de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'avenir de l'industrie spatiale européenne, n° 2040, décembre 2023, p. 13	Analyse les enjeux de souveraineté et d'emploi pour la France et l'Europe ; souligne l'essor du New Space, de SpaceX et Starlink, des constellations et des marchés de données.	Point de vue institutionnel centré sur l'avenir de l'industrie européenne ; texte d'analyse et d'orientation, non comparaison statistique mondiale.
2	Tableau publié par Our World in Data, d'après des données de l'UNOOSA, novembre 2025	Compare le nombre d'objets lancés pour plusieurs années ; en 2024, 2 263 pour les États-Unis, 266 pour la Chine, 98 pour l'URSS / Russie, 22 pour la France et 5 pour l'Agence spatiale européenne.	Sélection parmi 42 pays ou organisations ayant lancé des objets depuis 1957 ; le nombre d'objets ne mesure pas à lui seul les capacités, les usages ou la puissance spatiale.

Les documents se complètent : le premier analyse les transformations industrielles européennes, tandis que le second fournit des données comparatives sur les objets lancés.

Quelques repères de la conquête spatiale

4 octobre 1957	L'URSS met en orbite Spoutnik 1, premier satellite artificiel.
12 avril 1961	Youri Gagarine, envoyé par l'URSS, devient le premier humain dans l'espace.
1967	Le traité de l'espace est ouvert à la signature et entre en vigueur la même année ; il pose notamment le principe de non-appropriation nationale de l'espace et interdit la mise en orbite d'armes de destruction massive.
20-21 juillet 1969	Apollo 11 se pose sur la Lune le 20 juillet en temps universel ; Neil Armstrong puis Buzz Aldrin y marchent le 21 juillet en temps universel, dans la soirée du 20 juillet aux États-Unis.
20 novembre 1998	Le module Zarya, premier élément de la Station spatiale internationale, est lancé en orbite.
Depuis le début du XXIe siècle	L'essor du New Space accroît le rôle des entreprises privées, des constellations et des services liés aux données.
2024	Le document 2 recense notamment 2 263 objets lancés pour les États-Unis et 266 pour la Chine.

Repères historiques permettant de replacer les documents dans l'évolution des acteurs et des enjeux spatiaux.

RÉPONSE À RETENIR

La conquête spatiale reste un instrument de puissance et de souveraineté des États, mais le New Space donne une place croissante aux entreprises et aux marchés. Les satellites, les lanceurs et les données sont des ressources stratégiques, économiques et scientifiques. Leur développement appelle coopération et régulation, face aux inégalités d'accès, aux tensions et aux risques liés à la multiplication des objets en orbite.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2026-metropole-1-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.